



L'Elysée ne veut pas jeter de l'huile sur le feu en pleine crise sociale Pas de SNU obligatoire, pour l'instant

Exclusif

Lors de ses vœux aux armées, le 20 janvier, Emmanuel Macron avait promis qu'il s'exprimerait sur cette question « dans les semaines à venir ». Deux mois plus tard, toujours rien. Dans un contexte politique compliqué où il ne faut surtout pas se mettre la jeunesse à dos, le sujet est explosif.

Jean-Dominique Merchet

LE CHOIX A ÉTÉ FAIT en début de semaine dernière. Selon les informations de l'Opinion, le Service national universel (SNU) ne sera pas rendu obligatoire pour les jeunes de 16 ans - du moins pour l'instant. Ce recul s'explique par la volonté de l'exécutif de ne pas jeter de l'huile sur le feu en pleine crise politique et sociale, notamment dans la jeunesse. Toutefois, nous affirme l'Elysée, rien n'est arrêté : « le Président n'a pas encore pris sa décision ». Conscient de la difficulté, l'exécutif évoque une « généralisation », plus vraiment d'une « obligation ».

Lors de ses vœux aux armées, le 20 janvier, Emmanuel Macron avait promis qu'il s'exprimerait sur le sujet « dans les semaines à venir ». Depuis sa campagne présidentielle de 2017, il a fait du retour à une forme de « service national » un marqueur politique personnel. Deux mois plus tard, c'est toujours le silence radio, tant le sujet est explosif. Les organisations de jeunesse y sont fortement opposées et les Armées guère enthousiastes. Le SNU prend la forme d'une période bloquée (« séjour de cohésion ») de deux semaines en internat obligatoire, avec le port

d'un uniforme. Il concerne les jeunes de 16 ans et doit être suivi par une mission d'intérêt général, elle aussi en principe obligatoire. A l'issue, divers volontariats et engagements dans la réserve sont proposés.

Internat. Le SNU est toujours en stade d'expérimentation : plusieurs dizaines de milliers de jeunes y ont déjà participé mais uniquement sur la base du volontariat. Une montée en puissance de ces dispositifs pourrait même être annoncée prochainement, mais sans obligation. En 2022, 32 000 volontaires ont participé au SNU, mais un tiers d'entre eux sont issus d'une famille dont un parent au moins travaille dans un « corps en uniforme » (Armée, police, gendarmerie, etc.), selon un rapport sénatorial.

Sa « généralisation » à toute une classe d'âge concernait près de 800 000 jeunes chaque année. Elle pose de redoutables problèmes. L'exécutif les connaît parfaitement : en 2017-2018, le Premier ministre Edouard Philippe avait demandé un rapport à cinq inspections générales. Ce document a été aussitôt enterré ! Il concluait à une quasi-impossibilité du projet pour des raisons logistiques, budgétaires, et surtout juridiques. L'obligation pour des mineurs de porter l'uniforme en internat semble difficilement compatible avec la constitution et les textes européens.

S'il était généralisé, le SNU coûterait environ 2 milliards d'euros par an, dont une partie aurait été à la charge du ministère des Armées.





En pleine discussion de la loi de programmation militaire, la décision de ne pas le rendre (pour l'instant ?) obligatoire est une bonne nouvelle pour les états-majors. Sorti par la porte de Loi de programmation militaire, le SNU pourrait revenir par la fenêtre de l'obligation scolaire avec le ministère de l'Education. Mais comment, alors, justifier le port de l'uniforme, le garde-à-vous et l'internat obligatoire ?

« Le SNU nous permettra d'avoir une jeunesse parée à tous les périls », affirmait le chef de l'Etat en janvier dernier. Le projet lui tient à cœur : dès la campagne de 2017, il avait promis le retour à un « service militaire » ou « service national », très directement lié à la défense nationale. Le projet a évolué, avec un contenu plus civique et moins militaire. A la veille du 14 juillet dernier, Emmanuel Macron demandait néanmoins aux Armées de « s'investir plus et mieux » sur le SNU, tout en assurant qu'« il ne s'agit pas de militariser la jeunesse, encore moins la société ». Né en 1977, Emmanuel Macron est le premier président de la République à ne pas avoir fait son service militaire, grâce à la fin de la conscription obligatoire, mais il ne s'est pas porté volontaire au sein de la réserve opérationnelle.

@jdomerchet 

